

19 mai 2014

Communiqué de Presse

Cancer du sein : quel dépistage selon vos facteurs de risque ?

En France, les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à participer au programme national de dépistage organisé du cancer du sein et celles porteuses d'une mutation génétique (BRCA1 et 2) bénéficient d'un suivi spécifique défini par l'Institut National du Cancer (INCa). Pourtant, d'autres facteurs de risque de cancer du sein existent. Ils peuvent inquiéter les femmes et donner lieu à des pratiques de dépistage hétérogènes.

La Haute Autorité de Santé (HAS) publie aujourd'hui des recommandations sur ces facteurs de risque et identifie ceux nécessitant un dépistage spécifique. L'objectif est d'améliorer les pratiques médicales, aider les professionnels à repérer et dépister les femmes à haut risque et permettre aux femmes de s'informer et lever les idées reçues.

En France, une femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie. Plus il est détecté tôt et plus un cancer du sein a de chances d'être guéri. Si un dépistage organisé a été mis en place pour l'ensemble des femmes âgées de 50 à 74 ans et que les femmes porteuses d'une mutation génétique (BRCA1 et 2) sont ciblées par des recommandations particulières, la question du dépistage des femmes présentant un autre facteur de risque se pose. A la demande de l'INCa et dans le cadre du Plan Cancer, la HAS a élaboré des recommandations sur les modalités de dépistage des femmes à haut risque de cancer du sein. La HAS a analysé tous les facteurs potentiellement associés au cancer du sein recensés dans la littérature scientifique, puis a déterminé ceux qui nécessitent un dépistage spécifique et enfin, a défini les modalités de dépistage à mettre en place pour chaque situation.

La plupart des facteurs étudiés ne nécessitent pas de dépistage spécifique

L'analyse des études épidémiologiques retrouvées dans la littérature scientifique a permis à la HAS d'identifier 69 facteurs de risque présumés. Elle a déterminé, pour chacun, s'ils étaient liés ou non à la survenue du cancer du sein et si oui, le niveau de risque auquel ils étaient associés. Ce travail a permis d'écartier des situations pour lesquelles il n'est pas recommandé de dépistage spécifique, autrement dit les femmes concernées par un de ces facteurs de risque n'ont pas besoin d'un dépistage autre que celui proposé à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans et qui consiste en une mammographie tous les 2 ans. Les facteurs de risque écartés par la HAS sont notamment :

- certains aliments (thé, café, etc.) ou les prothèses en silicone = facteurs de risque prétendus mais dont l'analyse de la littérature montre qu'ils n'en sont pas ;
- l'utilisation de déodorants, la taille des seins, une densité mammaire élevée après la ménopause = facteurs de risque pour lesquels les données scientifiques disponibles ne sont pas suffisamment fiables pour les définir comme tels ;
- le traitement hormonal substitutif, la prise de contraception hormonale, certaines lésions mammaires, une grossesse tardive, une obésité après la ménopause = facteurs de risque associés à une augmentation modérée voire modeste du risque de survenue du cancer du sein.

7 situations pour lesquelles un dépistage spécifique est recommandé

La HAS a retenu 7 facteurs de risque qui sont :

- soit associés à une augmentation majeure du risque de survenue du cancer du sein,

- soit associés à une augmentation modérée voire modeste de ce risque mais liés à un mauvais pronostic du cancer.

Pour ces facteurs, la HAS a approfondi son travail et défini **les modalités d'un dépistage spécifique à mettre en place** :

- Antécédent personnel de cancer du sein invasif ou de carcinome canalaire in situ ;
- Antécédent d'hyperplasie canalaire atypique, d'hyperplasie lobulaire atypique ou de carcinome lobulaire in situ ;
- Antécédent de radiothérapie thoracique (irradiation thoracique médicale à haute dose pour maladie de Hodgkin) ;
- Antécédents familiaux de cancer du sein avec score d'indication à la consultation d'oncogénétique ≥ 3 selon le score d'Eisinger¹ en l'absence de mutation génétique identifiée dans la famille.

Pour chacun de ces facteurs de risque, la HAS a précisé :

- L'âge de début du dépistage ;
- Les examens de dépistage à mettre en œuvre ;
- La fréquence des examens de dépistage ;
- La durée du suivi spécifique.

Voir les modalités de dépistage recommandées en p. 4 du question-réponse de la HAS.

Améliorer les pratiques et proposer les meilleures garanties de qualité aux femmes

L'enjeu de ces recommandations est d'améliorer et d'homogénéiser les pratiques de dépistage chez ces femmes, notamment afin d'éviter des examens radiologiques trop fréquents, trop rapprochés, ou à un âge trop jeune. Toutes les femmes qui ne sont pas concernées par le dépistage spécifique sont invitées à participer au dépistage organisé, à partir de l'âge de 50 ans et jusqu'à 74 ans.

¹ Score d'Eisinger : score obtenu après analyse de l'arbre généalogique et de l'histoire familiale permettant d'évaluer la nécessité d'une consultation avec un oncogénéticien.

